

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON**Séance du 24 Janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit le 24 janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - - HO THAM KOUIE Sandra -- RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie,

Absents excusés CHATEAUREYNAUD Cécile - DOMINGIE Noël - MALBY Sybille -

Absents :

Convocation du 15/01/2018

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Nombre de présents:-07-

Nombre de votants 07

OBJET: AGENT RECENSEUR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en année,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
DÉCIDE

La création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 et nomme Mr VANDENBORRE Didier comme agent recenseur.

L'agent recenseur percevra la somme de 500 € net pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2018

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0/

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le 29/01/2018

Le Maire

Bruno DESMAISON

